Le 7 mai 2018

Province de Québec Ville de Rimouski

Le **LUNDI** sept mai deux mille dix-huit, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à 20 h 02, sont présents :

Mesdames les conseillères Jennifer Murray et Virginie Proulx, messieurs les conseillers Sébastien Bolduc, Rodrigue Joncas, Jacques Lévesque, Grégory Thorez, Jocelyn Pelletier, Karol Francis, Simon St-Pierre et Dave Dumas formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Marc Parent.

Monsieur Claude Périnet, directeur général, mesdames Monique Sénéchal, greffière, Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection et monsieur Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, sont également présents.

À la demande du maire, le conseil municipal observe un moment de réflexion avant le début de la séance.

2018-05-346

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis, sujet à l'ajout des points 17.18 à 17.32.

2018-05-347

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2018, à 20 h.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'approuver dans ses forme et teneur le procès-verbal de la séance mentionnée au paragraphe précédent, ledit procès-verbal étant signé par le maire et contresigné par la greffière.

DOSSIER(S) DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

2018-05-348

DÉSIGNATION - REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE RIMOUSKI - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE - SADC DE LA NEIGETTE INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité de désigner monsieur Dave Dumas, conseiller municipal, à titre de représentant de la Ville de Rimouski à l'assemblée générale annuelle de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la

Neigette inc. qui se tiendra le 23 mai 2018.

2018-05-349

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2018-2019 - CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Rimouski, à titre de membre associé, au Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent et le versement de la cotisation, au montant de 400 \$, taxes en sus, si applicables.

2018-05-350

CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATIONS - MAIRE SUPPLÉANT - PÉRIODE DU 22 MAI 2018 AU 30 JUIN 2018 ET PÉRIODE DU 1ER JUILLET 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité de prolonger la désignation de monsieur Rodrigue Joncas à titre de maire suppléant jusqu'au 30 juin 2018 et désigner monsieur Dave Dumas à ce même titre pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018.

2018-05-351

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - COLLOQUE "THE BELT AND ROAD" - VILLE DE NANTONG (CHINE)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser le déplacement et la participation de monsieur le maire Marc Parent au "The Belt and Road" Conference with Sister Cities and Friendly Cities, organisé conjointement avec la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER), et qui se tiendra en Chine, du 22 au 26 mai 2018;
- d'accorder une allocation pour dépenses quotidienne, au montant de 200 \$, représentant l'équivalent du montant recommandé par le Conseil national mixte.

DOSSIER(S) DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2018-05-352

PROCÉDURE D'APPELS D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS -LISTE DES GESTIONNAIRES MUNICIPAUX ÉLIGIBLES À ÊTRE DÉSIGNÉS -COMITÉ DE SÉLECTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'approuver la liste révisée en date du 30 avril 2018 afin de nommer les gestionnaires municipaux éligibles à être désignés par le directeur général pour former tout comité de sélection dans le cadre d'appels

d'offres pour des services professionnels d'une valeur de 25 000 \$ et plus.

2018-05-353

ENTENTE - MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET VILLE DE RIMOUSKI - PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ (VOLET 1 - MUNICIPALITÉS)

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pour but d'établir les modalités de visibilité entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a pour but de prévoir les modalités relatives à l'octroi par le Ministre d'une contribution financière à la Ville de Rimouski, dans le cadre du *Programme Mobilisation-Diversité* (volet 1 - Municipalités), pour la réalisation d'un projet novateur visant à l'attraction et la rétention des personnes immigrantes et celles issues de la diversité dans la région ou pour la mise en place d'actions visant à répondre aux priorités régionales identifiées dans la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de l'entente à intervenir avec le Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;
- d'autoriser le directeur général adjoint à assurer toutes les obligations relatives et décrites dans celle-ci et à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

2018-05-354

OCTROI - PARTIE DE LA SUBVENTION DE LA VILLE - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ PARADIS - DÉMARRAGE DU PROJET PARADIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de 490 000 \$ de la Coopérative de solidarité Paradis le 15 janvier 2014 pour un projet de relocalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a versé une subvention de 15 000 \$ pour l'actualisation du programme fonctionnel et technique du projet de relocalisation de l'organisme (2014-01-060);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affecté une somme de 475 000 \$ à même le surplus de fonctionnement non affecté afin de relocaliser ladite Coopérative (2014-06-472);

CONSIDÉRANT QU'en date du 18 septembre 2017, le conseil municipal a autorisé le renouvellement de l'engagement de la Ville pour un montant de 490 000 \$, à titre de partenaire financier du projet de construction de la Coopérative Paradis prévu au centre-ville, sur la rue Saint-Germain (2017-09-837);

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de verser une partie de la subvention afin de permettre le démarrage et la réalisation dudit projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'un montant de 139 959 \$, sur présentation de pièces justificatives, afin de financer les

frais de gestion de projet, la réalisation du programme fonctionnel et technique, la scénographie et les frais de contingence, et ce, à même les crédits provenant du surplus de fonctionnement déjà affectés audit projet de relocalisation.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

2018-05-355

AUTORISATION DE PAIEMENT - SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement au ministre des Finances de la somme de 6 128 750 \$ en deux versements égaux, les 30 juin et 31 octobre 2018, pour les services de la Sûreté du Québec, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

2018-05-356

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) - REDDITION DE COMPTES POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 64 268 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et qui sont situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a encouru des frais admissibles de 539 667 \$ pour des interventions réalisées sur les routes susmentionnées conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité que la Ville de Rimouski atteste la véracité de ces frais encourus sur les routes locales de niveaux 1 et 2.

2018-05-357

AUTORISATION D'UTILISATION DE CARTES D'APPROVISIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée avec la Caisse Desjardins de Rimouski et Desjardins entreprises offre un moyen technologique permettant d'effectuer des achats via une carte d'approvisionnement à un coût nul et générant des ristournes financières sur les achats;

CONSIDÉRANT les économies potentielles en lien avec la réduction du temps de traitement de la documentation administrative, la diminution substantielle du nombre de chèques à émettre et la diminution des délais de commande;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski accepte d'adhérer à ce nouveau mode de paiement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par

le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité que la Ville de Rimouski :

- délègue aux personnes suivantes, à savoir le directeur du Service des ressources financières, le chef de division comptabilité et le comptable, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes Visa Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non respect de ces modalités;
- autorise les personnes ci-avant désignées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;
- autorise les personnes ci-avant désignées à désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux cartes, le cas échéant;
- autorise la Fédération des caisses Desjardins du Québec à considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

2018-05-358

SUBVENTIONS 2018 - CORPORATIONS DE LOISIRS DE QUARTIER - REMBOURSEMENT - PRIMES D'ASSURANCES DES OBNL

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'accorder une subvention à chacune des corporations de loisirs de quartier selon la liste fournie par le trésorier, suite au renouvellement d'assurances des organismes à but non lucratif (OBNL), du 30 novembre 2017 au 30 novembre 2018, sur présentation de pièces justificatives, pour un montant total de 3 023,40 \$.

DOSSIER(S) DU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2018-05-359

APPROBATION - RECOMMANDATIONS - COMITÉ DE CIRCULATION DE LA VILLE DE RIMOUSKI - RÉUNION DU 12 AVRIL 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Rodrigue

Joncas et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité de circulation de la Ville de Rimouski, tenue le 12 avril 2018.

2018-05-360

CONFIRMATION D'INTENTION - FONDS D'INVESTISSEMENT QUÉBÉCOIS DE L'HABITATION COMMUNAUTAIRE (FIQHC)

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'investissement québécois de l'habitation communautaire (FIHCQ) est un programme d'aide financière encourageant le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées et qu'il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou encore pour des clientèles qui ont des besoins particuliers en habitation;

CONSIDÉRANT QUE pour satisfaire aux exigences de l'article 6 du décret 1011-2001 constituant la nouvelle Ville de Rimouski, la Ville contribue à un Fonds de développement du logement social depuis 2003;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de requérants pour un logement social et communautaire s'élève à plus de 400 à Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE le temps d'attente pour obtenir un logement est de trois ans et plus selon la catégorie du ménage;

CONSIDÉRANT QUE, le 22 mars 2018, le Groupe de ressources techniques (GRT) Les habitations populaires de l'est/Coopérative de travail ATENA (ATENA) a acheminé une demande d'intention à la Ville de Rimouski de financer des projets de développement d'habitations communautaires sur le territoire de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des règles de financement des projets de développement d'habitations communautaires du Fonds d'investissement Québécois de l'habitation communautaire (FIHCQ), un financement de la Ville de Rimouski est requis jusqu'à 5 000 \$ par porte jusqu'à concurrence de 305 000 \$ pour l'amélioration du parc immobilier et les travaux nécessaires à la santé des immeubles validés par des bilans de santé réalisés par des professionnels;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds permet l'amélioration du cadre bâti;

CONSIDÉRANT QU'une étude est en cours actuellement par ATENA afin de soumettre une ou des propositions d'acquisition d'immeubles sur le territoire de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski désire préserver et promouvoir des logements abordables sur son territoire et que les investissements proposés devront respecter le taux de rendement interne établi par la politique d'investissement du FIHCQ et de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL);

CONSIDÉRANT QUE ATENA doit déposer une lettre d'intention de la Ville pour compléter sa demande de financement au FIHCQ et à la SCHL confirmant que les projets seraient réalisables considérant la disponibilité des immeubles pouvant se qualifier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité de confirmer l'intention de la Ville de Rimouski à contribuer au financement de développement d'habitations communautaires, sous réserve de l'admissibilité des propriétés soumises par ATENA et selon les règles prévues de financement du FIHCQ et de la SCHL, pour une somme maximale de 305 000 \$, répartie par année financière selon les modalités suivantes : 30 000 \$ en 2018, 50 000 \$ en 2019, 75 000 \$ en 2020, 75 000 \$ en 2021 et 75 000 \$ en 2022.

2018-05-361

AUTORISATION POUR L'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION - APPLICATION DES RÈGLEMENTS 44-2002, 126-2004, 131-2004 ET 993-2017 - MESDAMES JULIE CARROLL, CLAUDIA LEBREUX-CÔTÉ ET AUDREY-ANN CYR ET MONSIEUR GUILLAUME OUIMET

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser mesdames Julie Carroll, Claudia Lebreux-Côté et Audrey-Ann Cyr ainsi que monsieur Guillaume Ouimet à délivrer, au nom de la Ville, des constats d'infraction en regard des articles 10.1, 15.1a), 15.3, 15.4, 15.5, 16.1e) et 16.1f) du Règlement 44-2002 concernant les animaux, pour toute infraction à l'une des dispositions du Règlement 126-2004 concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant de l'aqueduc public et en regard des articles 22, 24, 25, 26 et 27 du Règlement 993-2017 sur la préparation, la collecte et la gestion des matières résiduelles;
- d'autoriser madame Julie Carroll et monsieur Guillaume Ouimet à délivrer, au nom de la Ville, des constats d'infraction à l'une des dispositions du Règlement 131-2004 concernant l'utilisation des pesticides.

2018-05-362

PROJET DE PLANTATION D'ARBRES - FINANCEMENT PAR ARBRESCANADA

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'autoriser la réalisation d'un projet de plantation d'arbres au centre Adhémar-Saint-Laurent, à l'aide d'un financement de 7 000 \$ d'ArbresCanada pour l'achat de plants.

2018-05-363

ENTENTES - VALORISATION DES BIOSOLIDES MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la coordonnatrice en gestion des eaux à signer, pour et au nom de la Ville, des ententes de recyclage de matières résiduelles fertilisantes avec des receveurs (agriculteurs) pour les saisons 2018 et 2019;
- d'autoriser la coordonnatrice en gestion des eaux à transmettre tous les documents requis à une autorisation du ministère du Développement durable, de

l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la valorisation des biosolides municipaux en 2018 et 2019.

2018-05-364

RÉAMÉNAGEMENT DU VESTIAIRE DES PIONNIERS - ÉDIFICE CLAIRE-L'HEUREUX-DUBÉ - OCTROI DE CRÉDITS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser l'octroi de crédits supplémentaires pour le projet de réaménagement du vestiaire des Pionniers - Édifice Claire-L'Heureux-Dubé, au montant de 10 000 \$, taxes incluses, à être défrayé à même un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq ans, à compter de 2019.

2018-05-365

SOUMISSIONS 2018 - RÉAMÉNAGEMENT DU VESTIAIRE DES PIONNIERS -ÉDIFICE CLAIRE-L'HEUREUX-DUBÉ - CONSTRUCTION G. LEPAGE INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour le réaménagement du vestiaire des Pionniers - Édifice Claire-L'Heureux-Dubé, ouvertes le 4 avril 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges 2018-08, à Construction G. Lepage inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 80 449 \$, taxes en sus, à être défrayé à même le projet prévu à cette fin.

2018-05-366

APPROBATION - AVIS DE MODIFICATION NUMÉRO 1 - SERVICES PROFESSIONNELS - RENOUVELLEMENT DES CONDUITES - SECTEUR RUE SAINT-PIERRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'approuver l'avis de modification numéro 1 relatif à l'avenant 1, pour un montant évalué à 4 080,46 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de renouvellement des conduites secteur rue Saint-Pierre, exécuté par Tetra Tech inc. à être défrayé à même le montant prévu pour les honoraires professionnels au règlement d'emprunt 981-2016.

2018-05-367

APPROBATION - ORDRES DE CHANGEMENT 1 À 6 - CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'approuver les ordres de changement 1 à 6, pour un montant total de 71 193,55 \$, taxes en sus, dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif Desjardins, exécuté par la firme Les Constructions Binet, à être défrayé à même le projet 7528.

SOUMISSIONS 2018 - ACHAT DE RÉGULATEURS DE FEUX DE CIRCULATION - ÉLECTROMÉGA LTÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de régulateurs de feux de circulation, ouvertes le 11 avril 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, à Électroméga Itée, plus bas soumissionnaire conforme dans l'ensemble, selon les prix unitaires soumis, pour un contrat d'un montant de 68 874,14 \$, taxes en sus.

DOSSIER(S) DU SERVICE DU GREFFE

2018-05-369

CONVENTION COLLECTIVE ET LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE BUREAU DE LA VILLE DE RIMOUSKI (CSN) – EMPLOYÉE MATRICULE 2504 - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-01-029

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2018-01-029 adoptée le 22 janvier 2018 en remplaçant " Simon Pelletier " par " Simon St-Pierre ".

2018-05-370

ACTE DE SERVITUDE - VILLE DE RIMOUSKI, OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE RIMOUSKI, HYDRO-QUÉBEC ET TELUS COMMUNICATIONS INC. - LOTS 6 002 235 ET 3 811 641 DU CADASTRE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de l'acte de servitude préparé par M^e Mario Beauchamp pour l'annulation d'une servitude d'utilité publique consentie à Hydro-Québec et à Telus Communications inc. sur le lot 6 002 235 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Rimouski et la création d'une nouvelle servitude sur une partie du lot 3 811 641 du cadastre du Québec;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit acte de servitude, pour et au nom de la Ville.

2018-05-371

AUTORISATION DE MARCHE ET DEMANDE DE DÉROGATION - RÈGLEMENT SUR LE BRUIT - ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'autoriser le comité organisateur du 50^e congrès annuel de l'association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) à tenir,

selon l'itinéraire proposé, une marche, le 3 juin 2018, dans le cadre d'une cérémonie commémorative et à tenir également, jusqu'à minuit, des soirées avec animation les 2 et 4 juin 2018, dans le chapiteau à être installé sur le stationnement de l'Hôtel Rimouski.

2018-05-372

SUBVENTION 2018 - CARREFOUR SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'EST DU QUÉBEC - 24 HEURES DE SCIENCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'accorder au Carrefour des sciences et technologies de l'Est du Québec une subvention, au montant de 300 \$, à titre de soutien de la Ville de Rimouski à l'organisation de son activité 24 heures de science qui aura lieu les 11 et 12 mai 2018.

2018-05-373

APPUI - PRO-JEUNE-EST RIMOUSKI-NEIGETTE - FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL - PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MOTIVATION

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Pro-Jeune-Est Rimouski-Neigette souhaite présenter une demande afin d'obtenir un apport financier provenant du Fonds de développement rural pour étendre son programme de soutien à la motivation aux milieux ruraux de la MRC Rimouski-Neigette, dont notamment les districts de Sainte-Blandine/Mont-Lebel et de Sainte-Odile;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski reconnaît l'importance et le sérieux de la mission de Pro-Jeune-Est Rimouski-Neigette, soit la prévention de l'abandon scolaire et social des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski considère qu'il est primordial que Pro-Jeune-Est Rimouski-Neigette puisse étendre ses services d'aide à la motivation à l'ensemble des familles vivant sur son territoire:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'appuyer l'organisme Pro-Jeune-Est Rimouski-Neigette dans ses démarches à l'égard du financement de son projet de soutien à la motivation déposé dans le cadre du Fonds de développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette pour les jeunes des districts de Sainte-Blandine/Mont-Lebel et Sainte-Odile de la Ville de Rimouski.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

2018-05-374

PROTOCOLE D'ENTENTE - CORPORATION DE LOISIRS - CAMPS DE JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et les corporations de loisirs de quartier afin d'établir les modalités applicables à la gestion des activités des camps de jour;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

2018-05-375

PROTOCOLE D'ENTENTE - CENTRE SPORT JMD

- **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité :
- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et Centre Sport JMD afin d'établir les modalités d'une collaboration pour la tenue de la saison 2018 de dekhockey au Centre communautaire de Terrasse-Arthur Buies;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

2018-05-376

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE DU BIC - FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Comité de la Fête nationale du Bic afin d'établir les modalités d'une collaboration pour la tenue des festivités de la Fête nationale dans le district du Bic, le 23 juin 2018;
- d'accorder une subvention, au montant de 1 200 \$, en soutien à l'événement et une contribution non-monétaire de 300 \$ en équipement et services;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

2018-05-377

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET LES GRANDES FÊTES TELUS - ÉDITION 2018

- **IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité :
- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et Les Grandes Fêtes TELUS afin d'établir les modalités d'une collaboration pour la tenue de l'édition 2018 de Les Grandes Fêtes TELUS, du 19 au 22 juillet 2018;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI, MOISSON RIMOUSKI-NEIGETTE ET COSMOSS RIMOUSKI-NEIGETTE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et Moisson Rimouski-Neigette, à titre de fiduciaire de COSMOSS Rimouski-Neigette, concernant l'octroi d'une aide financière, au montant de 12 900 \$, payable en 2 versements, pour la réalisation d'actions figurant à la stratégie 4 du Plan d'action stratégique 2017-2020 de COSMOSS Rimouski-Neigette, pour l'année 2017-2018;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

2018-05-379

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET ÉTINCELLE, PUBLICITÉ ET MARKETING INC. - ÉVÉNEMENT BIÈRE FEST 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et Étincelle, publicité et marketing inc. afin d'établir les modalités d'une collaboration pour la tenue de l'événement Bière Fest au parc Beauséjour, du 14 au 16 juin 2018;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

2018-05-380

AUTORISATION - INSTALLATION D'UN CHAPITEAU - CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-PIE-X - ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Association de la construction du Québec, secteur Bas-Saint-Laurent, à installer un chapiteau, le 1^{er} juin 2018, sur le terrain arrière du centre communautaire de Saint-Pie-X pour la tenue de sa soirée annuelle du printemps.

2018-05-381

AUTORISATION POUR UNE MARCHE - FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC - MARCHE POUR L'ARRACHE-CŒUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'autoriser la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC à tenir la 15^e édition de la marche pour l'Arrache-cœur, le 5 juin 2018, et ce, en conformité avec l'itinéraire proposé par le comité organisateur et à installer de petits chapiteaux sur la rue Sainte-Marie et sur le terre-plein de la place

des Anciens Combattants. La fermeture de la rue Sainte-Marie, entre l'avenue de la Cathédrale et la rue Saint-Louis, est également autorisée de 18 h à 19 h 30, ce même jour.

2018-05-382

AUTORISATION POUR UNE MARCHE - JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser le comité organisateur de la grande marche des patriotes à tenir une marche, le 20 mai 2018, dans le cadre de la Journée nationale des Patriotes, et ce, en conformité avec l'itinéraire proposé.

2018-05-383

AUTORISATION - CLUB CYCLISTE DE RIMOUSKI - 8E ÉDITION DU TOUR DU SILENCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club cycliste de Rimouski à utiliser le réseau routier, à l'occasion du Tour du silence qui se tiendra le 16 mai 2018, à compter de 18 h 30, et ce, selon l'itinéraire fourni par l'organisme, dont le départ est prévu au parc Beauséjour.

2018-05-384

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser le chef de division-communautaire par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer, auprès du gouvernement du Québec, un projet de consultation jeunesse qui sera réalisé en partenariat avec la MRC de Rimouski-Neigette, COSMOSS Rimouski-Neigette ainsi que les autres municipalités de Rimouski-Neigette, dans le cadre d'un appel de projets visant la mise en œuvre de stratégies jeunesse en milieu municipal;
- d'autoriser le chef de division-communautaire par intérim à signer tous documents relatifs à ce projet, pour et au nom de la Ville.

2018-05-385

DEMANDE DE PRÊT DE LOCAUX - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI 2018

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt du kiosque des patineurs du centre communautaire de Sainte-Agnès Sud au Carrefour jeunesse emploi, du 25 juin au 23 août 2018, dans le cadre du projet d'initiation à l'entrepreneuriat collectif pour des jeunes de 14 à 17 ans, et ce, selon les conditions demandées par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Rimouski.

PRÊT DE TERRAIN - CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DU BAS-SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'autoriser le Centre de prévention du suicide du Bas-Saint-Laurent à tenir son activité de financement "Les entreprises en familles" sur le terrain du centre communautaire de Saint-Pie-X, le 8 juillet 2018.

2018-05-387

SUBVENTION 2018 - COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES - HARMONIE VENTS DU FLEUVE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accorder à la Commission scolaire des Phares une subvention, au montant de 500 \$, à titre de soutien à l'organisation du concert bénéfice de l'Harmonie Vents du Fleuve qui se tiendra le 24 mai 2018.

2018-05-388

SUBVENTION 2018 - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI RIMOUSKI-NEIGETTE - GALA DE LA PERSÉVÉRANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accorder au Carrefour Jeunesse-Emploi Rimouski-Neigette une subvention, à même les fonds de COSMOSS RimouskiNeigette dont la Ville de Rimouski est fiduciaire, au montant de 3 730,93 \$, afin de couvrir les frais du Gala de la persévérance tenu, le 13 février 2018, à l'UQAR dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire.

2018-05-389

SUBVENTIONS 2018 - CORPORATIONS DE LOISIRS DE SAINT-ROBERT ET DE SACRÉ-COEUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'accorder à la Corporation des loisirs de Sacré-Coeur une subvention, au montant de 13 000 \$, et à la Corporation des loisirs de Saint-Robert une subvention, au montant de 6 179,81 \$, pour l'achat de systèmes de son.

2018-05-390

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET TOUR DE LA RELÈVE INTERNATIONALE DE RIMOUSKI - ÉDITION 2018

- **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité :
- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Tour de la relève internationale de Rimouski afin d'établir les modalités d'une

collaboration pour la tenue du Tour de la relève internationale 2018, du 3 au 8 juillet 2018;

- d'accorder une subvention, au montant de 10 000 \$, et une contribution non monétaire de 15 825 \$ à titre de soutien à l'organisation de l'événement;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

2018-05-391

Modifiée par la résolution 2018-05-482

APPUI - SOCIÉTÉ DES LOISIRS DU BIC - PROJET « LES RENDEZ-VOUS FESTIFS AU BIC »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'appuyer la Société des loisirs du Bic dans sa demande d'aide financière déposée auprès de la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER) dans le cadre du projet « Les rendez-vous festifs au Bic ».

DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

2018-05-392

EMBAUCHE - MADAME NOÉMIE ST-JEAN, MESSIEURS FRÉDÉRIC LAVOIE ET MICHAËL VALLÉE - POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL - DISTRICT SAINTE-BLANDINE/MONT-LEBEL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Noémie St-Jean, de messieurs Frédéric Lavoie et Michaël Vallée à titre de pompiers à temps partiel, selon le salaire et les conditions de travail prévus à l'annexe préparée par le Service des ressources humaines, ces embauches étant effectives à une date à être déterminée par le directeur du Service de sécurité incendie.

2018-05-393

NOMINATION - MONSIEUR RENÉ ST-LAURENT - POSTE DE PRÉPOSÉ AU SOUTIEN DES SERVICES MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'autoriser la nomination de monsieur René St-Laurent au poste de préposé au soutien des services municipaux, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés manuels, la nomination de monsieur St-Laurent étant effective à une date à être déterminée par le directeur du Service des travaux publics.

2018-05-394

EMBAUCHE - STAGIAIRE EN URBANISME

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche d'un étudiant-stagiaire

au Service urbanisme, permis et inspection pour une période d'environ 12 semaines, à l'été 2018, au taux horaire de 14 \$/heure.

2018-05-395

LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE BUREAU - POSTE DE TECHNICIEN À LA COUR MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'approuver la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Syndicat des employées et employés de bureau de la Ville de Rimouski (CSN) portant sur le poste de technicien à la cour municipale;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.

2018-05-396

LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES COLS BLEUS DE RIMOUSKI, SECTION LOCALE 5275 DU SCFP - AFFECTATION ESTIVALE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Syndicat des travailleurs et travailleuses « cols bleus » de Rimouski, section locale 5275 du SCFP, portant sur le processus d'affectation des personnes salariées:
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.

2018-05-397

LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES COLS BLEUS DE RIMOUSKI, SECTION LOCALE 5275 DU SCFP - HORAIRE ESTIVAL 2018

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité :

- d'approuver la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Syndicat des travailleurs et travailleuses « cols bleus » de Rimouski, section locale 5275 du SCFP, portant sur l'horaire estival 2018;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.

TAUX DE SALAIRE - POSTE D'AGENT DE PROJET COSMOSS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'établir le taux de rémunération applicable à l'emploi temporaire d'agent de projet COSMOSS à 21,50 \$ de l'heure. Ce taux entre en vigueur le 1^{er} mai 2018.

Monsieur Simon St-Pierre, conseiller, s'absente de 20 h 31 à 20 h 32.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

2018-05-399

SOUMISSIONS 2018 - ACCESSOIRES EN FONTE POUR VANNES, REGARDS ET PUISARDS - WOLSELEY CANADA

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'achat des accessoires en fonte pour vannes, regards et puisards, ouvertes le 12 mars 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, à Wolseley Canada, plus bas soumissionnaire conforme dans l'ensemble, pour la période du début du contrat au 30 avril 2019, selon les prix unitaires soumis, pour un contrat d'un montant approximatif de 114 329,70 \$, taxes en sus.

2018-05-400

SOUMISSIONS 2018 - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 6 ROUES NEUVE, 4 X 4 AVEC CAISSE UTILITAIRE - BOUCHARD FORD

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette 6 roues neuve, 4 x 4 avec caisse utilitaire, ouvertes le 4 avril 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges 2018-12, à Bouchard Ford, plus bas soumissionnaire conforme, selon le prix de 70 103 \$, taxes en sus.

2018-05-401

SOUMISSIONS 2018 - ACHAT DE BORDURES PRÉFABRIQUÉES EN BÉTON -LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION OLDCASTLE CANADA INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'achat de bordures préfabriquées en béton, ouvertes le 19 mars 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, à Les Matériaux de Construction Oldcastle Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme dans l'ensemble, pour la période du début du contrat au 30 novembre 2018, selon les prix unitaires soumis pour un contrat d'un

montant approximatif de 63 760 \$, taxes en sus.

DOSSIER(S) DU SERVICE URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

2018-05-402

PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC - VILLE DE RIMOUSKI - ADHÉSION - PROGRAMMATION 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a été informée du renouvellement du programme Rénovation Québec en date du 11 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du programme Rénovation Québec comprend le volet II, soit les interventions sur l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski désire adhérer au volet II du programme Rénovation Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité:

- d'informer la Société d'habitation du Québec que la Ville de Rimouski entend participer au programme Rénovation Québec pour la programmation 2018-2019, qu'elle entend affecter à cette fin une somme de 250 000 \$ pour l'année financière 2018-2019, ce qui représente un montant total de 500 000 \$ en incluant la part égale versée par la Société d'habitation du Québec, et que le programme municipal qui sera instauré ne vise que les catégories d'interventions issues du volet II de ce programme et qu'un maximum de 15 % de ce budget pourra être affecté à des interventions hors secteur:
- d'autoriser le maire et la greffière à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec. La Ville accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour l'application du programme Rénovation Québec.

2018-05-403

ACQUISITION DE TERRAIN - PORTION DU LOT 2 896 725 DU CADASTRE DU QUÉBEC - RUE DE LAUSANNE - MADAME GAÉTANE PROULX

- IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité :
- d'accepter les termes de la promesse de cession signée, le 25 avril 2018, par madame Gaétane Proulx, propriétaire, pour la vente à la Ville de Rimouski d'une portion du lot 2 896 725 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 3 210 mètres carrés, selon les modalités contenues à la promesse de cession;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville.

ACQUISITION DE TERRAIN - PORTION DU LOT 2 896 725 DU CADASTRE DU QUÉBEC - RUE DE LAUSANNE - 9017-8674 QUÉBEC INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la promesse de cession signée, le 23 avril 2018, par monsieur Gérald Albert, président de la compagnie 9017-8674 Québec inc., pour la vente à la Ville de Rimouski d'une portion du lot 2 896 725 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 96 420,34 mètres carrés selon les modalités contenues à la promesse de cession;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville.

2018-05-405

ACQUISITION DE TERRAIN - LOT 3 339 664 DU CADASTRE DU QUÉBEC - RUE SAINT-ALPHONSE - MONSIEUR NORMAND BRISSON ET AL.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la promesse de vente signée, le 24 avril 2018, par madame Martine Brisson, copropriétaire, pour la vente à la Ville de Rimouski du lot 3 339 664 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 161,30 mètres carrés au coût de 10 451,70 \$, selon les termes prévus à la promesse de vente;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville.

2018-05-406

ACQUISITION DE TERRAIN - LOT 3 339 665 DU CADASTRE DU QUÉBEC - RUE SAINT-ALPHONSE - MONSIEUR MARCEL BRISSON

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la promesse de vente signée, le 24 avril 2018, par monsieur Marcel Brisson pour la vente à la Ville de Rimouski du lot 3 339 665 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 169,00 mètres carrés au coût de 10 521,00 \$, selon les termes prévus à la promesse de vente;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville.

ACQUISITION DE TERRAIN - PORTION DES LOTS 3 340 057 ET 3 339 666 DU CADASTRE DU QUÉBEC - RUE SAINT-ALPHONSE - SOCIÉTÉ DU LEVANT ENR.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la promesse de vente signée, le 24 avril 2018, par monsieur Rodrigue Thibeault et madame Patricia-Ann MacIntyre, représentants de la Société du Levant enr., pour la vente à la Ville de Rimouski d'une portion du lot 3 340 057 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 523,10 mètres carrés au coût de 22 707,90 \$, et, à titre gratuit, de portion des lots 3 340 057 et 3 339 666 du même cadastre, le tout selon les termes prévus à la promesse de vente;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville.

2018-05-408

VENTE DE TERRAINS - LOTS 5 890 837 ET 5 890 838 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MONSIEUR JONATHAN BOULANGER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jonathan Boulanger a signé une promesse d'achat, le 13 janvier 2017, afin d'acquérir les lots 5 890 837 et 5 890 838 du cadastre du Québec dans le secteur des Constellations;

CONSIDÉRANT QUE la vente de ces lots a été autorisée par la résolution 2017-02-112 sous respect des modalités de vente de terrains décrétées par les résolutions 2014-07-573, 2014-11-946, 2015-06-540 et 2018-01-038;

CONSIDÉRANT QU'une prolongation du délai d'acquisition des terrains concernés a été autorisée par la résolution 2018-03-178 puisque les habitations à construire sur lesdits terrains ne peuvent se raccorder au réseau électrique;

CONSIDÉRANT QUE le respect du délai d'acquisition s'avère impossible en raison de la configuration actuelle du réseau électrique du secteur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'exempter le promettant acquéreur du paiement d'une pénalité financière reliée à la prolongation du délai d'acquisition, autorisée par la résolution 2018-03-178, des lots 5 890 837 et 5 890 838 du cadastre du Québec ayant fait l'objet d'une promesse d'achat signée par monsieur Jonathan Boulanger, en date du 13 janvier 2017, et acceptée par la résolution 2017-02-112.

2018-05-409

VENTE DE TERRAINS - LOTS 5 890 887 ET 5 890 888 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 9256-1877 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION DUMAIS)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave

Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à la compagnie 9256-1877 Québec inc. (Construction Dumais) des lots 5 890 887 et 5 890 888 du cadastre du Québec, pour le prix de 79 745,52 \$, incluant un montant de 31 200 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, et ce, conformément à la promesse d'achat signée par madame Marie-France Desgagnés, le 5 avril 2018;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2018-05-410

VENTE DE TERRAIN - LOT 5 794 009 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MADAME CATHERINE LAVOIE ET MONSIEUR ÉRIC LAVOIE

- **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité :
- d'autoriser la vente à madame Catherine Lavoie et monsieur Éric Lavoie du lot 5 794 009 du cadastre du Québec, pour le prix de 61 175,29 \$, incluant un montant de 25 404 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, et ce, conformément à la promesse d'achat signée par madame Lavoie et monsieur Lavoie, le 29 mars 2018;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2018-05-411

VENTE DE TERRAIN - LOT 5 750 290 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MADAME MARIE-FRANCE DESGAGNÉS ET MONSIEUR GINO THIBAULT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à madame Marie-France Desgagnés et monsieur Gino Thibault du lot 5 750 290 du cadastre du Québec, pour le prix de 1 \$, et ce, conformément à la promesse d'achat signée par madame Desgagnés et monsieur Thibault, le 22 mars 2018;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2018-05-412

BAIL - VILLE DE RIMOUSKI ET CANTINE LAVOIE ET DESJARDINS INC. - PORTION DU LOT 2 968 255 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'autoriser, pour une dernière année, les activités de la Cantine Lavoie et Desjardins sur une partie du lot 2 968 255 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la cantine se sont conformés aux

exigences de la Ville en formulant une demande de certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment sis au 531A, rue Saint-Germain, démolition qui doit être effectuée au plus tard le 19 octobre 2018;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du bail à intervenir entre la Ville de Rimouski et la Cantine Lavoie et Desjardins inc. pour la location d'une partie du lot 2 968 255 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 198 mètres carrés;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATIONS MINEURES - 500, RUE DE L'EXPANSION

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogations mineures déposée, en date du 31 janvier 2018, afin de permettre l'aménagement de bandes gazonnées en cour avant et avant secondaire, une troisième rampe d'accès en cour avant et l'aménagement d'une aire de stationnement non délimitée par des bordures en cour arrière.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogations mineures.

2018-05-413

DÉROGATIONS MINEURES - IMMEUBLE SIS AU 500, RUE DE L'EXPANSION

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Larouche, représentant Usinage Rimouski inc., a déposé, en date du 31 janvier 2018, une demande de dérogations mineures concernant l'aménagement de bandes gazonnées en cour avant, l'aménagement d'une troisième rampe d'accès et l'aménagement d'une aire de stationnement non délimitée par des bordures en cour arrière de la propriété sise au 500, rue de l'Expansion;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 27 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord et fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogations mineures présentée, en date du 31 janvier 2018, par monsieur Stéphane Larouche, représentant Usinage Rimouski inc., propriétaire, et de permettre l'aménagement de bandes gazonnées en cour avant, l'aménagement

d'une troisième rampe d'accès et l'aménagement d'une aire de stationnement non délimitée par des bordures en cour arrière *de l'immeuble sis au* 500, rue de l'Expansion, et ce, conditionnellement à ce que la cour arrière, qui deviendra une cour avant lors de l'extension de l'avenue du Havre, soit aménagée conformément aux normes stipulées au Règlement de zonage en vigueur.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATION MINEURE - 759, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure déposée, en date du 5 mars 2018, afin de régulariser l'empiétement de 0,39 mètre du bâtiment secondaire en marge latérale sud-est.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure.

Messieurs Jacques Lévesque et Jocelyn Pelletier, conseillers, s'absentent quelques minutes.

2018-05-414

DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 759, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

CONSIDÉRANT QUE madame Fernande Bélanger a déposé, en date du 5 mars 2018, une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'empiétement de 0,39 mètre du bâtiment secondaire dans la marge latérale sud-est de la propriété sise au 759, boulevard Saint-Germain;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 27 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord et fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 5 mars 2018, par madame Fernande Bélanger, propriétaire, et de permettre l'empiétement de 0,39 mètre du bâtiment secondaire dans la marge latérale sud-est de la propriété sise au 759, boulevard Saint-Germain.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DÉROGATION MINEURE – LOT 6 160 136 DU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE SAINT-GERMAIN EST)

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure déposée, en date du 31 janvier 2018, afin de permettre

l'élargissement des rampes, allées d'accès et aires de stationnement d'un maximum de 5,03 mètres en façade des bâtiments sis sur le lot 6 160 136 du cadastre du Québec situés sur la rue Saint-Germain Est, ayant fait l'objet d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) approuvé par la résolution 2017-08-780.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure.

Monsieur Grégory Thorez, conseiller, s'absente quelques minutes.

2018-05-415

DÉROGATION MINEURE - LOT 6 160 136 DU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE SAINT-GERMAIN EST)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gérard Morneau, représentant Les Appartements M.G. inc., a déposé, en date du 21 mars 2018, une demande de dérogation mineure visant l'élargissement des rampes, allées d'accès et aires de stationnement en façade, d'un maximum de 5,03 mètres, pour les bâtiments sis sur le lot 6 160 136 du cadastre du Québec situés sur la rue Saint-Germain Est, ayant fait l'objet d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) approuvé par la résolution 2017-08-780;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 27 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord et fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 21 mars 2018, par monsieur Gérard Morneau, représentant Les Appartements M.G. inc., propriétaire, et de permettre l'élargissement des rampes, allées d'accès et aires de stationnement en façade, d'un maximum de 5,03 mètres, pour les bâtiments sis sur le lot 6 160 136 du cadastre du Québec situés sur la rue Saint-Germain Est, ayant fait l'objet d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) approuvé par la résolution 2017-08-780.

RÈGLEMENT(S)

DÉPÔT DE PROJET(S) DE RÈGLEMENT

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'INCLURE DANS LA ZONE P-3022 L'IMMEUBLE SIS AU 79, RUE DE SAINTE-CÉCILE-DU-BIC POUR Y PERMETTRE UN USAGE COMMERCIAL ET DE REVOIR LE DÉCOUPAGE DES ZONES H-3021 ET H-3016

Madame Virginie Proulx, conseillère, dépose un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'inclure dans la zone P-3022 l'immeuble sis au 79, rue de Sainte-Cécile-du-Bic pour y permettre un usage commercial et de revoir le découpage des zones H-3021 et H-3016 expliquant brièvement l'objet et la portée dudit règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'AJUSTER LE DÉCOUPAGE DE LA ZONE C-1520 ET D'AUGMENTER LA SUPERFICIE DE PLANCHER POUR LES COMMERCES AUTOMOBILES

Monsieur Jacques Lévesque, conseiller, dépose un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'augmenter la superficie de plancher autorisée pour les commerces automobiles (C7) dans la zone C-1520 et pour modifier le découpage des zones H-1519, C-1520 et H-1521 expliquant brièvement l'objet et la portée dudit règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'AUTORISER LES USAGES RÉCRÉATIFS EXTENSIFS DE VOISINAGE ET PLUS DE DEUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX SUR LES TERRAINS DE LA ZONE P-3007

Madame Virginie Proulx, conseillère, dépose un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser les usages récréatifs extensifs de voisinage et plus de deux événements spéciaux sur les terrains de la zone P-3007 expliquant brièvement l'objet et la portée dudit règlement.

ADOPTION DE PROJET(S) DE RÈGLEMENT

2018-05-416

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'INCLURE DANS LA ZONE P-3022 L'IMMEUBLE SIS AU 79, RUE DE SAINTE-CÉCILE-DU-BIC POUR Y PERMETTRE UN USAGE COMMERCIAL ET DE REVOIR LE DÉCOUPAGE DES ZONES H-3021 ET H-3016

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'inclure dans la zone P-3022 l'immeuble sis au 79, rue de Sainte-Cécile-du-Bic pour y permettre un usage commercial et de revoir le découpage des zones H-3021 et H-3016.

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'AJUSTER LE DÉCOUPAGE DE LA ZONE C-1520 ET D'AUGMENTER LA SUPERFICIE DE PLANCHER POUR LES COMMERCES AUTOMOBILES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'augmenter la superficie de plancher autorisée pour les commerces automobiles (C7) dans la zone C-1520 et pour modifier le découpage des zones H-1519, C-1520 et H-1521.

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

2018-05-418

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'AUTORISER LES USAGES RÉCRÉATIFS EXTENSIFS DE VOISINAGE ET PLUS DE DEUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX SUR LES TERRAINS DE LA ZONE P-3007

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser les usages récréatifs extensifs de voisinage et plus de deux événements spéciaux sur les terrains de la zone P-3007.

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

AVIS DE PRÉSENTATION

19-05-2018

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'INCLURE DANS LA ZONE P-3022 L'IMMEUBLE SIS AU 79, RUE DE SAINTE-CÉCILE-DU-BIC POUR Y PERMETTRE UN USAGE COMMERCIAL ET DE REVOIR LE DÉCOUPAGE DES ZONES H-3021 ET H-3016

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la conseillère Virginie Proulx qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'inclure dans la zone P-3022 l'immeuble sis au 79, rue de Sainte-Cécile-du-Bic pour y permettre un usage commercial et de revoir le découpage des zones H-3021 et H-3016.

20-05-2018

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'AJUSTER LE DÉCOUPAGE DE LA ZONE C-1520 ET D'AUGMENTER LA SUPERFICIE DE PLANCHER POUR LES COMMERCES AUTOMOBILES

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par le conseiller Jacques Lévesque qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'augmenter la superficie de plancher

autorisée pour les commerces automobiles (C7) dans la zone C-1520 et pour modifier le découpage des zones H-1519, C-1520 et H-1521.

21-05-2018

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'AUTORISER LES USAGES RÉCRÉATIFS EXTENSIFS DE VOISINAGE ET PLUS DE DEUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX SUR LES TERRAINS DE LA ZONE P-3007

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la conseillère Virginie Proulx qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser les usages récréatifs extensifs de voisinage et plus de deux événements spéciaux sur les terrains de la zone P-3007.

ADOPTION DE RÈGLEMENT(S)

1073-2018

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN DE MODIFIER LE DÉCOUPAGE DES ZONES C-034 ET C-040

Les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) ayant été respectées, il est proposé par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement 1073-2018 modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin de modifier le découpage des zones C-034 et C-040.

Copie dudit règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

Déclaration de la greffière

La greffière mentionne, séance tenante, l'objet et la portée du règlement. Il est précisé que ce règlement n'entraîne aucuns frais pour le contribuable.

AFFAIRES NOUVELLES

2018-05-419

SOUMISSIONS 2018 - SERVICES PROFESSIONNELS D'UN LABORATOIRE - EXTENSION DES SERVICES - SECTEUR DU PARC INDUSTRIEL - GHD CONSULTANTS LTEE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'un laboratoire - extension des services - secteur du parc industriel, ouvertes le 18 avril 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat à la firme GHD Consultants Itée ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères établis au devis 2018-07, pour le prix de 50 393,54 \$, taxes incluse, suivant les modalités de son offre en date du 18 avril 2018.

SOUMISSIONS 2018 - SERVICES PROFESSIONNELS D'UN LABORATOIRE - RENOUVELLEMENT DES CONDUITES TECQ - GHD CONSULTANTS LTEE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'un laboratoire - renouvellement des conduites TECQ 2018, ouvertes le 19 avril 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat à la firme GHD Consultants Itée ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères établis au devis 2018-16, pour le prix de 55 745,63 \$, taxes incluses, suivant les modalités de son offre en date du 17 avril 2017 (sic).

2018-05-421

RECOMMANDATIONS - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI - RÉUNION DU 1ER MAI 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'approuver, à l'exclusion des demandes de dérogations mineures, les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski, tenue le 1^{er} mai 2018.

2018-05-422

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES - AUTORISATION ET DÉSIGNATION DU MANDATAIRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur David Nadeau, chef de division des bibliothèques de la Ville de Rimouski, à présenter au ministère de la Culture et des Communications toute demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » et de désigner ce dernier à titre de mandataire de la Ville à l'égard de cette demande.

2018-05-423

AUTORISATION - VENTE DE GARAGE - JOURNÉES PORTES OUVERTES AU VILLAGE DES SOURCES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'autoriser le Village des sources à tenir une vente de garage à titre d'activité de financement de l'organisme dans le cadre des journées portes ouvertes qui se tiendront les 26 et 27 mai 2018.

VENTE DE TERRAINS - LOTS 5 890 865 ET 5 890 866 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CONSTRUCTION MACB INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à Construction MacB inc. des lots 5 890 865 et 5 890 866 du cadastre du Québec, pour le prix de 78 741,26 \$, incluant un montant de 36 000 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, et ce, conformément à la promesse d'achat signée par madame Nadia Soucy, le 25 avril 2018;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2018-05-425

VENTE DE TERRAINS - LOTS 5 890 867 ET 5 890 868 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CONSTRUCTION MACB INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à Construction MacB inc. des lots 5 890 867 et 5 890 868 du cadastre du Québec, pour le prix de 90 532,76 \$, incluant un montant de 36 000 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, et ce, conformément à la promesse d'achat signée par madame Nadia Soucy, le 25 avril 2018;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2018-05-426

VENTE DE TERRAINS - LOTS 5 890 869 ET 5 890 870 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CONSTRUCTION MACB INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à Construction MacB inc. des lots 5 890 869 et 5 890 870 du cadastre du Québec, pour le prix de 89 987,20 \$, incluant un montant de 35 760 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, et ce, conformément à la promesse d'achat signée par madame Nadia Soucy, le 25 avril 2018;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2018-05-427

VENTE DE TERRAINS - LOTS 5 890 871 ET 5 890 872 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CONSTRUCTION MACB INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller

Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à Construction MacB inc. des lots 5 890 871 et 5 890 872 du cadastre du Québec, pour le prix de 89 987,20 \$, incluant un montant de 35 760 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, et ce, conformément à la promesse d'achat signée par madame Nadia Soucy, le 25 avril 2018;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2018-05-428

ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 9 925 000 \$ DATÉE DU 7 JUIN 2018 - CONCORDANCE, COURTE ÉCHÉANCE ET PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Rimouski souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 925 000 \$ qui sera réalisée le 7 juin 2018, répartie comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
589-99	34 600 \$
626-2001	340 300 \$
2209-2001	8 200 \$
25-2002	303 300 \$
166-2004	19 900 \$
180-2005	141 500 \$
185-2005	184 800 \$
325-2007	181 400 \$
2008-20-02	29 300 \$
663-2012	296 261 \$
616-2011	222 100 \$
619-2011	39 300 \$
886-2015	70 158 \$
887-2015	52 881 \$
1012-2017	1 001 000 \$
1009-2017	7 000 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 166-2004, 180-2005, 185-2005, 325-2007, 616-2011, 619-2011, 886-2015, 887-2015, 1012-2017 et 1009-2017, la Ville de Rimouski souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski avait, le 19 mars 2018, un emprunt au

montant de 1 811 000 \$, sur un emprunt original de 3 255 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 589-99, 626-2001, 2209-2001, 25-2002, 166-2004, 180-2005, 185-2005, 325-2007, 2008-20-02, 663-2012, 616-2011 et 619-2011;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 19 mars 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 7 juin 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 589-99, 626-2001, 2209-2001, 25-2002, 166-2004, 180-2005, 185-2005, 325-2007, 2008-20-02, 663-2012, 616-2011 et 619-2011;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- 1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 juin 2018;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 juin et le 7 décembre de chaque année;
- 3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
- 4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- 7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Caisse Desjardins de Rimouski, 100, rue Julien-Rehel, Rimouski, Québec, G5L 7C9;
- 8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Rimouski, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros

166-2004, 180-2005, 185-2005, 325-2007, 616-2011, 619-2011, 886-2015, 887-2015, 1012-2017 et 1009-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 juin 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 7 juin 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 589-99, 626-2001, 2209-2001, 25-2002, 166-2004, 180-2005, 185-2005, 325-2007, 2008-20-02, 663-2012, 616-2011 et 619-2011, soit prolongé de **2 mois et 19 jours**.

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT AUTORISANT DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES ET D'EXTENSION DES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE DANS LA RUE SAINT-ALPHONSE ET UN EMPRUNT DE 475 000 \$

Monsieur Dave Dumas, conseiller, dépose un projet de règlement autorisant des travaux de renouvellement des conduites et d'extension des services d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage dans la rue Saint-Alphonse et un emprunt de 475 000 \$ expliquant brièvement l'objet, la portée, le coût et le mode de financement contenus audit règlement.

Monsieur Grégory Thorez, conseiller, s'absente quelques minutes.

22-05-2018

AVIS DE PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT AUTORISANT DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES ET D'EXTENSION DES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE DANS LA RUE SAINT-ALPHONSE ET UN EMPRUNT DE 475 000 \$

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par le conseiller Dave Dumas qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement autorisant des travaux de renouvellement des conduites et d'extension des services d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage dans la rue Saint-Alphonse et un emprunt de 475 000 \$.

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT COMPOSITE CONCERNANT LES ROULOTTES RÉSIDENTIELLES DÉROGATOIRES ET L'ENTREPOSAGE DE VÉHICULES

Monsieur Jocelyn Pelletier, conseiller, dépose un projet de règlement composite concernant les roulottes résidentielles dérogatoires et l'entreposage de véhicules expliquant brièvement l'objet et la portée dudit règlement.

2018-05-429

PROJET DE RÈGLEMENT COMPOSITE CONCERNANT LES ROULOTTES RÉSIDENTIELLES DÉROGATOIRES ET L'ENTREPOSAGE DE VÉHICULES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'adopter un projet de règlement composite

concernant les roulottes résidentielles dérogatoires et l'entreposage des véhicules.

23-05-2018

AVIS DE PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT COMPOSITE CONCERNANT LES ROULOTTES RÉSIDENTIELLES DÉROGATOIRES ET L'ENTREPOSAGE DE VÉHICULES

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par le conseiller Jocelyn Pelletier qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement composite concernant les roulottes résidentielles dérogatoires et l'entreposage des véhicules.

2018-05-430

OCTROI DE CRÉDIT - ACHAT ET INSTALLATION D'UN (1) RÉSERVOIR À CARBURANT - AÉROPORT DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT l'article 14 du règlement 1040-2017 déterminant les modalités d'autorisation des projets d'immobilisations;

POUR CE MOTIF, il est proposé par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat et l'installation d'un réservoir à carburant à l'Aéroport de Rimouski et prévoir un crédit au montant de 171 500 \$ à même un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans, à compter de 2019.

2018-05-431

SOUMISSIONS 2018 - ACHAT D'UN RÉSERVOIR À CARBURANT - AÉROPORT DE RIMOUSKI - LÉVEILLÉE-TANGUAY INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'achat d'un réservoir à carburant - Aéroport de Rimouski, ouvertes le 2 mai 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiées au cahier des charges 2018-15, à Léveillée-Tanguay inc., plus bas soumissionnaire conforme, selon le prix soumis de 102 915 \$, taxes en sus.

2018-05-432

PRISE DE PROCÉDURES - DÉMOLITION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT SIS AU 506, RUE DES ÉCARTS

CONSIDÉRANT les avis communiqués aux propriétaires de l'immeuble du 506, rue des écarts, portant le numéro de lot 3 181 293 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 492 du Règlement de zonage 820-2014, un mur de soutènement doit être conçu de manière à éviter tout risque d'effondrement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir la démolition du mur de soutènement sis au 506, rue des Écarts (lot 3 181 293 du cadastre du Québec), et ce, par l'entremise

des procureures de la Division des affaires juridiques.

2018-05-433

PRISE DE PROCÉDURES - EXÉCUTION D'UN JUGEMENT RENDU EN DATE DU 11 MAI 2010 PAR L'HONORABLE CLAUDE-HENRI GENDREAU, J.C.S. DANS LE DOSSIER DE COUR PORTANT LE NUMÉRO 100-17-000748-071

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu en date du 11 mai 2010 par l'honorable Claude-Henri Gendreau, j.c.s. dans le dossier de cour portant le numéro 100-17-000748-071;

CONSIDÉRANT QUE Construction J.C. Lepage Itée et monsieur Jean-Claude Lepage font défaut de respecter les termes de ce jugement;

CONSIDÉRANT QUE ce jugement est exécutable jusqu'en mai 2020;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'entreprendre toutes procédures judiciaires afin d'obtenir exécution du jugement qui a été rendu par l'honorable Claude-Henri Gendreau, j.c.s en date du 11 mai 2010 et portant le numéro de cour 100-17-000748-071, et ce, par l'entremise des procureures de la Division des affaires juridiques.

2018-05-434

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF - RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité de nommer à titre de membres du comité consultatif du projet de règlement concernant les animaux, les personnes suivantes :

À titre de citoyens:

Madame Andrée Castonguay Madame Louise Vachon Monsieur Alexis Boudreault Monsieur Richard Lavoie Madame Nathalie Tapp Madame Marthe Lepage

À titre de spécialistes:

Madame Anick Côté, intervenante en comportement canin Madame Pauline Malenfant, éducatrice en comportement canin Madame Michèle Gauvin, vétérinaire Monsieur René L'Arrivée, vétérinaire

À titre de représentant de la Sûreté du Québec: monsieur Steeve Bouillon, lieutenant, ou autre représentant

À titre de représentante du Club de 50 ans et plus: madame Antonine Michaud, ou autre représentant de l'organisme

À titre de représentant du Club canin du Bas-St-Laurent: monsieur Djanick Michaud, vice-président, ou autre représentant de l'organisme

À titre de représentant de la Maison des familles: monsieur Gilles Dumas, ou autre représentant de l'organisme

À titre de représentant de Rimouski Ville Cyclable: monsieur Jean-Roch Michaud, ou autre représentant de l'organisme

À titre de fonctionnaires municipaux:

Madame Claire Lafrance, chef de division - Environnement Monsieur Jean Charest, chef de division - Permis et inspection Monsieur Julien Rochefort, assistant-greffier

En cas de désistement d'un membre de ce comité, autoriser le maire à nommer un remplaçant, pour et au nom de la Ville.

2018-05-435

SOUMISSIONS 2018 - EXTENSION DES SERVICES RUE LAZARE-MARCEAU (2018) - LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour le projet d'extension des services pour la rue Lazare-Marceau (2018) [devis 2018-15], ouvertes le 18 avril 2018, et d'autoriser l'octroi du contrat à Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 146 618,91 \$, taxes incluses, à défrayer à même le règlement d'emprunt 1065-2018.

2018-05-436

ENTENTE D'INTÉGRATION - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE RIMOUSKI, OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, DE SAINT-FABIEN ET DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI ET MUNICIPALITÉS RESPECTIVES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 57 paragraphe 4 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, ci-après appelée « la Loi », un office peut, par une entente conclue avec une municipalité autre que celle dont il est l'agent, exercer ses pouvoirs pour le compte de cette autre municipalité; une telle entente n'est valide que si elle est approuvée par la municipalité dont l'office est l'agent et par la Société d'habitation du Québec:

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a pris connaissance du projet d'entente d'intégration à intervenir entre l'Office municipal d'habitation de la Ville de Rimouski, les Offices municipaux d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard, de Saint-Fabien, de Saint-Narcisse-de-Rimouski et leur municipalité respective;

CONSIDÉRANT QUE la Loi ne prévoit pas, en tant que tel, l'intégration des activités d'un office municipal d'habitation à un autre office municipal d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Loi n'assure aucune protection relative au transfert des droits, biens, obligations et responsabilités et qu'une entente d'intégration doit le prévoir;

CONSIDÉRANT QUE l'entente d'intégration a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles les Offices municipaux d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard, de Saint-Fabien et de Saint-Narcisse-de-Rimouski transfèrent à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Rimouski l'ensemble de leurs activités, comprenant le transfert de l'ensemble des droits, biens, obligations, responsabilités et autres;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de la Ville de Rimouski accepte d'assumer la totalité des coûts d'une telle intégration, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Rimouski n'assumant aucun coût;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de la Ville de Rimouski est l'agent de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE, pour être valide, cette entente doit obtenir l'approbation de la Société d'habitation du Québec et de la Ville de Rimouski, lesquelles doivent donc intervenir à cette entente d'intégration;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a donné son approbation préalable au projet d'entente d'intégration.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité que :

- la Ville de Rimouski approuve les termes de l'entente d'intégration à intervenir entre l'Office municipal d'habitation de la Ville de Rimouski, les Offices municipaux d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard, de Saint-Fabien, de Saint-Narcisse-de-Rimouski et les municipalités de Saint-Anaclet-de-Lessard, de Saint-Fabien et de Saint-Narcisse-de-Rimouski:
- autorise le maire et la greffière à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rimouski, à titre d'intervenante.

2018-05-437

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET ACCUEIL ET INTÉGRATION BAS-SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et Accueil et intégration Bas-Saint-Laurent afin d'établir les modalités d'une collaboration pour la tenue de la 19^e édition du Festival interculturel de Rimouski, le 19 août 2018, à l'agora du parc Beauséjour ou à la Salle DESJARDINS-TELUS, en cas de pluie;
- d'accorder une subvention, au montant de 6 000 \$, ainsi qu'une compensation non-monétaire de 786\$ en soutien à l'événement;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

SUBVENTION 2018 - GRANDES FÊTES DU SAINT-LAURENT - FÊTE DU CANADA

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité d'accorder une subvention au montant de 15 000 \$ aux Grandes Fêtes du Saint-Laurent pour l'organisation de la Fête du Canada qui aura lieu le 1^{er} juillet 2018 au parc Beauséjour.

2018-05-439

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et la Société nationale de l'Est du Québec afin d'établir les modalités d'une collaboration pour la tenue de la Fête nationale qui se déroulera le 23 juin 2018;
- d'accorder une subvention, au montant de 15 000 \$, à titre de soutien à la réalisation de l'événement (incluant 5 000 \$ pour une location de scène) et une contribution non-monétaire de 3 835 \$ en services;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

2018-05-440

MODIFICATION ET EMBAUCHE - POSTE DE CHEF DE DIVISION - ARCHITECTURE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité :

- d'approuver la modification du titre du poste cadre de coordonnateur de projet en architecture pour le titre de chef de division Architecture;
- d'autoriser l'embauche de monsieur Sébastien Collin au poste de chef de division Architecture, selon le salaire et les conditions prévus à l'annexe préparée par le Service des ressources humaines, en date du 4 mai 2018, la nomination de monsieur Collin étant effective à une date à être déterminée par le directeur du Service génie et environnement.

2018-05-441

PRÉSIDENCE DU COMITÉ DE GESTION INCENDIE DU CENTRE D'APPEL D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Jean-Sébastien Meunier, directeur du Service de sécurité incendie, à poser sa candidature à titre de président

du Comité de gestion incendie du Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) et à assumer les responsabilités afférentes à ce poste.

2018-05-442

MANDAT - ACHAT REGROUPÉ - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - CHLORURE DE SODIUM EN VRAC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1. de la Loi sur les cités et villes permet à la Ville de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE cet article prévoit l'application des règles d'adjudication des contrats par une municipalité et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

CONSIDÉRANT QUE le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- que la Ville de Rimouski confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour la saison 2018-2019;
- que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'informations et en la retournant à la date fixée;
- que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 2 % pour les municipalités non membres de l'UMQ;

- qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

2018-05-443

APPROBATION - AJOUT AU CONTRAT - ACHAT D'ESSENCE ET D'HUILE À CHAUFFAGE - CORPORATION PÉTROLES PARKLAND

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser la hausse de la valeur du contrat octroyé à la firme Corporation Pétroles Parkland pour l'achat d'essence et d'huile à chauffage, du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, d'un montant additionnel de 316 781,24 \$ taxes comprises, portant le montant total approximatif à 1 434 558,33 \$.

2018-05-444

APPROBATION - PROLONGATION ET AJOUT AU CONTRAT - SERVICE DE LOCATION DE NIVELEUSE SIX ROUES MOTRICES SANS OPÉRATEUR - NORTRAX QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QU'un contrat de service de location d'une niveleuse six roues motrices sans opérateur est déjà en cours avec la firme Nortrax Québec inc., et ce, jusqu'au 31 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE la totalité des 750 heures prévues au contrat initial est déjà atteinte à ce jour:

CONSIDÉRANT QUE l'entretien du réseau rural de la Ville de Rimouski nécessitera un nombre de 125 heures supplémentaires d'ici le 30 juin prochain;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'autoriser la prolongation du contrat de service de location de niveleuse six roues motrices sans opérateur avec la firme Nortrax Québec inc., et ce, jusqu'au 30 juin 2018 et d'ajouter à ce contrat, un montant de 10 347,75 \$ taxes incluses.

DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT126-2004 CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE PROVENANT DE L'AQUEDUC PUBLIC

Madame Jennifer Murray, conseillère, dépose un projet de règlement modifiant le Règlement 126-2004 concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant de l'aqueduc public expliquant brièvement l'objet et la portée dudit règlement.

24-05-2018

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT126-2004 CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE PROVENANT DE L'AQUEDUC PUBLIC

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la conseillère Jennifer Murray qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant

le Règlement 126-2004 concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant de l'aqueduc public.

DÉPÔT DE DOCUMENT(S)

RAPPORT DES DÉBOURSÉS PAR OBJETS - BORDEREAU NUMÉRO 07

Le directeur des ressources financières et trésorier dépose le rapport des dépenses par objet pour la période se terminant le 20 avril 2018.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI – RÉUNION DU 10 AVRIL 2018

La greffière dépose un procès-verbal de correction qu'elle a signé, en date du 1^{er} mai 2018, concernant la résolution 2018-04-338 adoptée le 16 avril 2018.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÈGLEMENT 1070-2018 SUR LA SALUBRITÉ ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

La greffière dépose un procès-verbal de correction qu'elle a signé, en date du 1^{er} mai 2018, concernant le Règlement 1070-2018 sur la salubrité et l'entretien des bâtiments adopté le 3 avril 2018.

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1072-2018

La greffière dépose un certificat qu'elle a signé, en date du 7 mai 2018, attestant qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée à l'égard du Règlement 1072-2018 autorisant des travaux de réhabilitation du réseau routier local dans certains tronçons du chemin Beauséjour, du chemin de la Seigneurie et de l'avenue de St-Valérien - AIRRL 2018 et un emprunt de 1 500 000 \$ et qu'en conséquence, ce règlement est réputé avoir été approuvé. La tenue d'un référendum n'est pas nécessaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant de débuter la période de questions, monsieur le maire transmet en son nom et au nom du conseil municipal, des félicitations et des remerciements pour le travail effectué par les équipes de déneigement et les entrepreneurs privés lors du dernier hiver particulièrement difficile.

Monsieur le maire, assisté du directeur général, répond aux questions qui lui sont adressées par certains citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir traité tous les sujets 22 h 16.	à l'ordre du jour, monsieur le maire lève la séance à
Marc Parent, maire	Monique Sénéchal, greffière de la Ville